

Sécurité électrique TBT :

La santé et la sécurité de nos collaborateurs sont primordiales, et nous avons tous la responsabilité de fournir un lieu de travail sûr. En tant que tels, nous avons tous le droit et le devoir d'arrêter les actes dangereux si nous les voyons, nous ne devons pas permettre à nos collègues ou visiteurs de travailler dans des conditions ou scénarios dangereux.

Aujourd'hui, je veux parler spécifiquement des dangers électriques, qui peuvent provoquer des brûlures graves, des chocs, des incendies et des électrocutions (décès).

L'U.S. National Institute of Occupational Safety and Health rapporte que le plus grand nombre d'électrocutions se produit dans trois secteurs :

1. Construction
2. Fabrication
3. Commerce, transport et services publics

Personnes qualifiées :

Seules des personnes qualifiées sont formées pour travailler sur ou à proximité de pièces sous tension. Ils doivent avoir les compétences et techniques nécessaires pour distinguer les pièces sous tension exposées des autres pièces des équipements électriques.

Avant de travailler sur un équipement électrique, même s'il s'agit d'un changement de prise ou d'un remplacement de commutateur, une personne qualifiée doit être formée et bien informée sur la manière d'effectuer ce travail en toute sécurité. Si vous n'êtes pas une personne formée et qualifiée, vous ne devez pas travailler sur un équipement électrique.

Les personnes qualifiées dont le travail sur des équipements sous tension implique un contact direct ou un contact par le biais d'outils ou de matériaux doivent également avoir reçu une formation sur les EPI appropriés et les procédures de sécurité électrique.

Personnes non qualifiées :

- Les personnes non qualifiées ne **doivent pas** travailler sur des pièces sous tension exposées.
- Les personnes non qualifiées doivent rester à 3 mètres des pièces sous tension exposées.

Meilleures pratiques en matière de sécurité électrique au travail :

- Inspectez les outils et équipements électriques pour vérifier que l'isolation ou les connexions des fils ne sont pas endommagées.

- Ne surchargez pas les circuits.
- Utilisez la bonne taille et le bon type de rallonges pour les tâches temporaires.
- Utiliser une personne qualifiée et autorisée pour verrouiller et étiqueter les circuits et l'équipement **avant** d'exposer des pièces sous tension pour la maintenance ou les réparations.
- Assurez-vous que les systèmes, outils et équipements électriques sont mis à la terre.
- N'utilisez jamais d'équipement électrique lorsque vous êtes debout dans l'eau.
- Ne contournez jamais les systèmes ou dispositifs de protection électrique.
- Signalez tout danger électrique ou équipement endommagé à votre superviseur.
- Le câblage temporaire, tel que les rallonges, ne doit pas être utilisé pour les équipements fixes et permanents, et ne doit pas être enroulé autour des structures du bâtiment ou à travers les portes.

Il est essentiel de comprendre que la mise hors tension sans verrouillage/étiquetage **n'élimine pas** les risques de choc électrique et d'arc électrique.

Si vous avez des préoccupations concernant votre sécurité ou celle d'autrui, signalez-les à un superviseur, un responsable, EHS, les ressources humaines, le service juridique et de conformité, ou appelez la ligne d'assistance de RPM.

